

## SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 17/07/2014.

**Présents** : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, DESTERNES, HERMANN, Mme HAMEL, MM. DORLENCOURT, BOUCHON et M. DEBARNOT.

**Excusée** : Mme POPY.

M. Vincent LECOCQ a été élu secrétaire de séance.

### **LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE :**

Le Maire fait part de la signature de l'acte de vente du terrain à la SEAU, le 17 juillet dernier et du bornage des lots qui devrait intervenir prochainement. Les terrains seront ensuite mise en vente, au prix de 17,50 € le m<sup>2</sup>.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, RUE DES FOSSES :**

Invité à prendre connaissance du devis de remplacement des foyers existants et à se prononcer sur les modalités de règlement de la participation communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le descriptif des travaux présenté,
- Charge le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier de leur réalisation,
- Sollicite un étalement sur 5 ans de la participation communale au financement de la dépense, équivalent à 3 654 € sur chacune des 5 prochaines cotisations annuelles au syndicat (Article 6554 du budget communal).

### **SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES – REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal décide, **avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2014**, de :

- 1) Supprimer l'emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17,25 heures hebdomadaires),
- 2) Supprimer l'emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (17,50 heures hebdomadaires),
- 3) Créer un nouvel emploi d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (22,75 heures hebdomadaires),
- 4) Créer un nouvel emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (22,50 heures hebdomadaires)
- 5) S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget communal.

### **PROJET DE SAGE :**

Après avoir pris connaissance de ce projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval, considérant la nécessité de mettre en œuvre une « politique locale » de l'eau qui tienne compte des besoins des activités socio-économiques du territoire et assure, parallèlement, la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Bertrand DORLENCOURT qui s'abstient, approuve ce document.

## **RAPPORTS ANNUELS :**

Après avoir entendu les présentations qui en ont été faites, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les rapports d'activité 2013 du service communal d'assainissement, du SIVOM Nord-Allier et du SIROM.

## **DEMATERIALIZATION DES ACTES :**

Sollicité pour avis, le Conseil Municipal se déclare favorable à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorise le maire à signer la convention portant protocole de la mise en œuvre de cette télétransmission.

## **PROJET DE REFORME TERRITORIALE - SOUTIEN AU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER :**

- Considérant les propos du Président de la République, favorables aux conseils généraux,
- Considérant le discours de politique générale du Premier Ministre, Manuel Valls du 8 avril 2014 proposant d'engager le débat sur l'avenir des conseils départementaux et leur suppression à l'horizon 2021 ;
- Considérant le risque de concentration des pouvoirs et moyens ;
- Considérant que parallèlement à la décision de supprimer les conseils généraux, la volonté est de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, ou des mesures indirectes ou obligatoires (transferts obligatoires de compétences,...) ;
- Considérant que l'interlocuteur naturel des communes rurales est le Département et qu'il joue un rôle de proximité essentiel et de cohésion territoriale entre habitants des villes et des campagnes ;
- Estimant que la suppression des départements aurait un impact immédiat et dramatique sur l'aide sociale, les subventions versées au monde associatif, les investissements routiers, les collèges, les projets d'aménagement, ... et que les décisions prises à des centaines de kilomètres ne feraient que donner la priorité aux projets les plus importants liés aux métropoles ;
- Considérant les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affirme :**

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil général de l'Allier en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

## **OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION ANIM' TEMPS LIBRE :**

Informé des activités de cette association, en particulier en matière d'accueil (périscolaire ou de loisirs) des enfants de 3 à 12 ans, considérant l'utilité de ce service pour les familles de la commune, son utilité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention de 500 € à l'association « Anim'Temps Libre ».

### **CONCOURS DE LABOUR DES JEUNES AGRICULTEURS :**

Le Conseil Municipal décide de s'associer à cette manifestation, organisée durant la fête patronale par les jeunes agriculteurs du canton, en participant à la dotation par un bon d'achat de 50 €HT et en offrant le vin d'honneur.

### **DEMANDE DE L'A.S. DE POUZY-MESANGY :**

Le Conseil Municipal accède à cette demande concernant la mise à disposition du stade municipal pour 2 ou 3 matches en nocturne, durant le mois d'août, sous réserve d'une participation aux frais de 30 € par match.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Avant de clore la séance, le Maire fait encore part de quelques événements à venir :

- Le 1<sup>er</sup> août à 16h00 : Sonnerie du tocsin en mémoire de l'ordre de mobilisation du 1<sup>er</sup> août 1914,
- Du 3 au 10 août : semaine fédérale internationale de cyclotourisme à St Pourçain s/ Sioule avec organisation de diverses randonnées dont un circuit traversant la commune le samedi 9 août. Les élus sont invités à s'associer à cette manifestation en participant à une décoration du bourg sur le thème du vélo.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée.